



Evaluation des projets soutenus par le Programme
Opérationnel Régional Ile-de-France FEDER-FSE 2014/2020
sur la création et le développement des entreprises
innovantes

Synthèse

Sommaire

1 La programmation 2014/2020 du POR en Ile-de-France en matière de soutien aux entreprises.....	3
1.1 Une programmation en région Ile de France qui s'inscrit en réponse aux objectifs communautaires	3
1.2 Des crédits européens (FEDER et FSE) qui constituent un effet levier important pour la mise en œuvre des politiques publiques régionales.....	3
1.3 Des objectifs spécifiques en matière de soutien aux entreprises	4
2 Objectifs et finalités de l'évaluation	6
2.1 Rappel du questionnement évaluatif	6
2.2 Vision synoptique de l'évaluation.....	6
3 Principaux résultat de l'évaluation	7
3.1 Une bonne dynamique de programmation 2014/2020 en matière de soutien aux entreprises	7
3.2 Une répartition entre les aides directes et indirectes aux entreprises illustrative de la stratégie régionale.....	8
3.3 Une mobilisation du FEDER qui permet de soutenir de nouveaux porteurs de projet	9
3.4 Une S3, bien que constituant un cadre d'éligibilité, a peu guidé la programmation	9
3.5 Des financements qui conditionnent la réalisation de certains projets.....	10
3.6 Une place importante donnée à l'ingénierie financière	10
3.7 Des impacts sur les entreprises difficiles à quantifier, mais des signaux positifs sur le développement des capacités d'innovation et la croissance des entreprises.....	14
3.8 Efficacité et impact du FEDER (axe 7)	Erreur ! Signet non défini.
4 Bilan Evaluatif	17
5 Préconisations	19
5.1 Recommandations pour sur la stratégie d'intervention du futur PO FEDER-FSE+ 2021-2027 en Ile de France en matière de soutien aux entreprises	19
5.2 Recommandations pour sur la stratégie de mise en oeuvre du futur PO FEDER-FSE+ 2021-2027 en Ile de France en matière de soutien aux entreprises	20

1 La programmation 2014/2020 du POR en Ile-de-France en matière de soutien aux entreprises

1.1 Une programmation en région Ile de France qui s'inscrit en réponse aux objectifs communautaires

Adoptée le 17 juin 2010 par le Conseil européen, la stratégie Europe 2020 de l'Union européenne a vocation à favoriser la croissance intelligente, durable et inclusive. La politique de cohésion de l'Union Européenne (UE) a pour principal objectif de limiter les écarts de développement économique et social entre les régions des Etats membres et de favoriser l'atteinte des objectifs de la stratégie « Europe 2020 ». Cinq objectifs clés sont ciblés à l'horizon 2020 :

- L'emploi : atteindre un taux d'emploi de 75% de la population âgée de 20 à 64 ans ;
- La recherche et le développement(R&D) : contribution de 3% du PIB de l'UE pour la recherche et le développement ;
- Le changement climatique et les énergies durables : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport à 1990 ; utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20% ; augmentation de 20% de l'efficacité énergétique ;
- L'éducation : réduire la sortie du système scolaire à moins de 10% et porter à 40% la proportion des personnes de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur ou d'un niveau d'études équivalent ;
- La lutte contre pauvreté et l'exclusion sociale : réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

La Région Île-de-France gère pour la période 2014-2020 482 millions d'euros de FESI (FEDER et FSE) au titre du Programme opérationnel régional. Le Fonds Européen de Développement Economique et Régional (FEDER) vise à financer des projets dans différents domaines (notamment innovation, recherche, numérique, transition énergétique, environnement).

1.2 Des crédits européens qui constituent un effet levier important pour la mise en œuvre des politiques publiques régionales

Les crédits mis en œuvre par la Région, sur la période 2014-2020, se répartissent de la manière suivante :

- 185,396 M€ de FEDER (38%),
- 294,203 M€ de FSE (61%),
- 2,882 M€ d'IEJ (fonds relatif à l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes) (1%)

Le Programme Opérationnel Régional (POR) FEDER-FSE 2014-2020 entend constituer un effet levier important pour la mise en œuvre des politiques publiques régionales.

Il constitue l'un des outils apportant une réponse aux enjeux clés identifiés dans le diagnostic territorial stratégique, que sont :

- Un développement harmonisé et solidaire des territoires ;
- Une insertion sociale et professionnelle de chaque francilienne et francilien ;
- Le renforcement de la position compétitive de la région ;
- Des réponses adaptées à l'urgence environnementale.

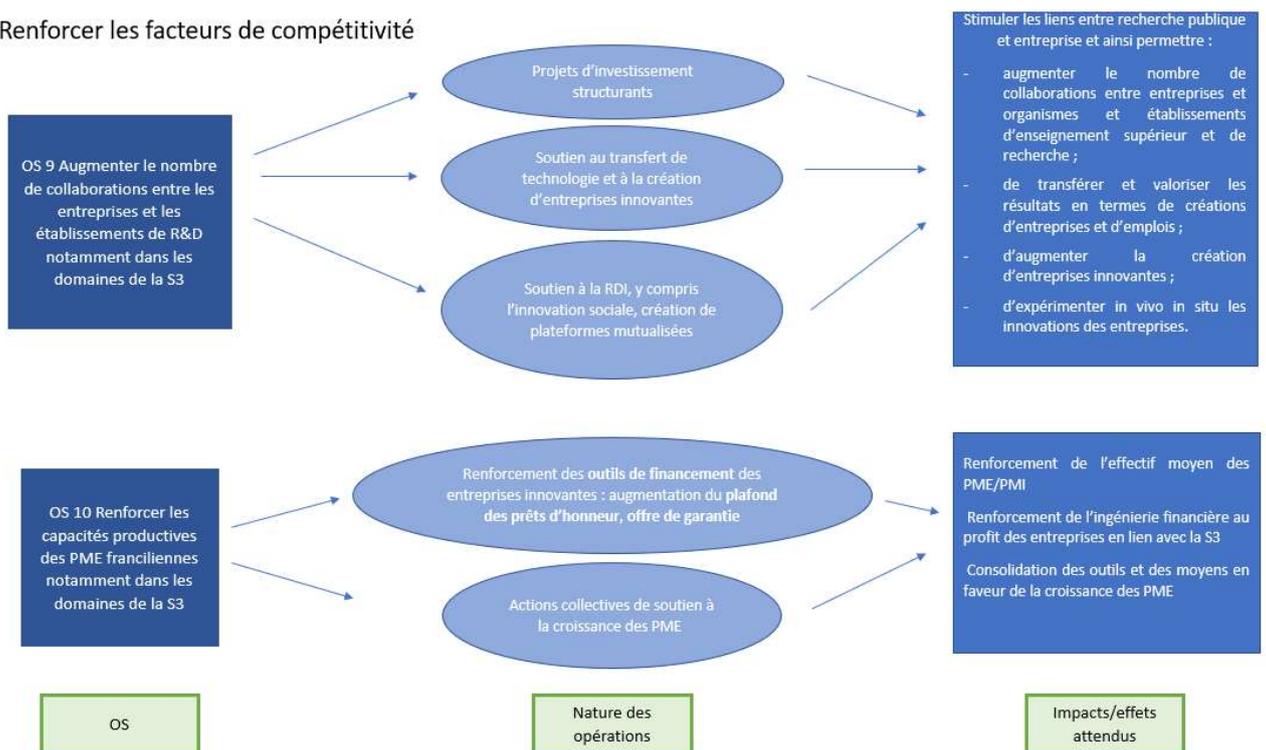
1.3 Des objectifs spécifiques en matière de soutien aux entreprises

Si l'Île-de-France est dotée d'une concentration exceptionnelle de ressources, facteur d'innovation, elle est néanmoins en retrait comparée à d'autres régions françaises et européennes. La création d'entreprises innovantes est en particulier un des points faibles de l'Île-de-France par rapport à des régions homologues. Par ailleurs, les innovations sont portées en trop petit nombre et trop lentement sur les marchés. Les entreprises ont un besoin croissant de ressources leur permettant d'arriver rapidement à une preuve de concept ou un démonstrateur, de tester et valider leur innovation, de co-concevoir des solutions avec de futurs utilisateurs. Au regard des tendances observées (aggravation du déclin industriel, fragilité croissante du tissu des PME, stagnation de l'emploi et de sa qualité sociale, creusement des disparités territoriales et des problématiques environnementale) l'enjeu est d'évoluer vers un modèle de développement équilibré (entre court et long terme, entre activités existantes et nouvelles, entre territoires...). Dans ce contexte, le FEDER a été mobilisé notamment pour :

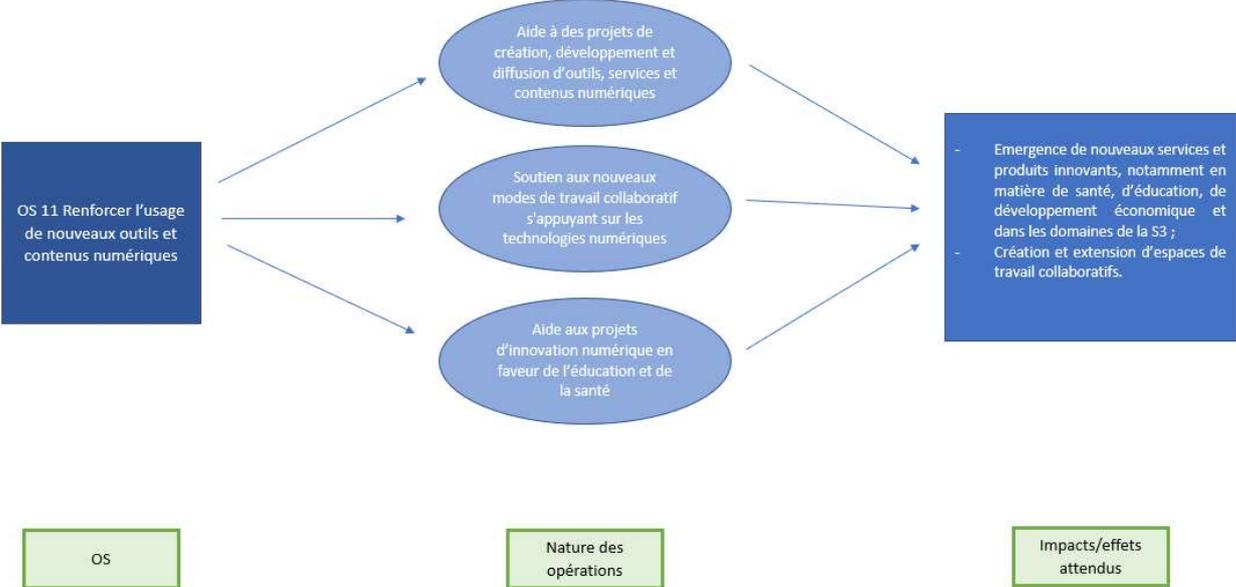
- Favoriser les coopérations, le transfert de connaissances, de technologies et l'appropriation dans le monde économique de solutions issues de la recherche ;
- Renforcer l'ingénierie financière au profit des entreprises en lien avec la S3 ;
- Consolider les outils en faveur de leur croissance et in fine leur permettre d'augmenter leur effectif moyen.

Le soutien aux entreprises est prévu dans le programme opérationnel régional (POR) 2014-2020 d'Île-de-France au sein des axes 6 et 7.

Axe 6 Renforcer les facteurs de compétitivité



Axe 7 Diversifier et améliorer les applications TIC (technologies de l'information et de la communication)



2 Objectifs et finalités de l'évaluation

L'objectif était d'évaluer le soutien aux entreprises en Ile-de-France, au travers de la mobilisation des fonds européens (FEDER) sur la période 2014-2020 au titre des axes 6 et 7 qui concernent la création et le développement des entreprises innovantes.

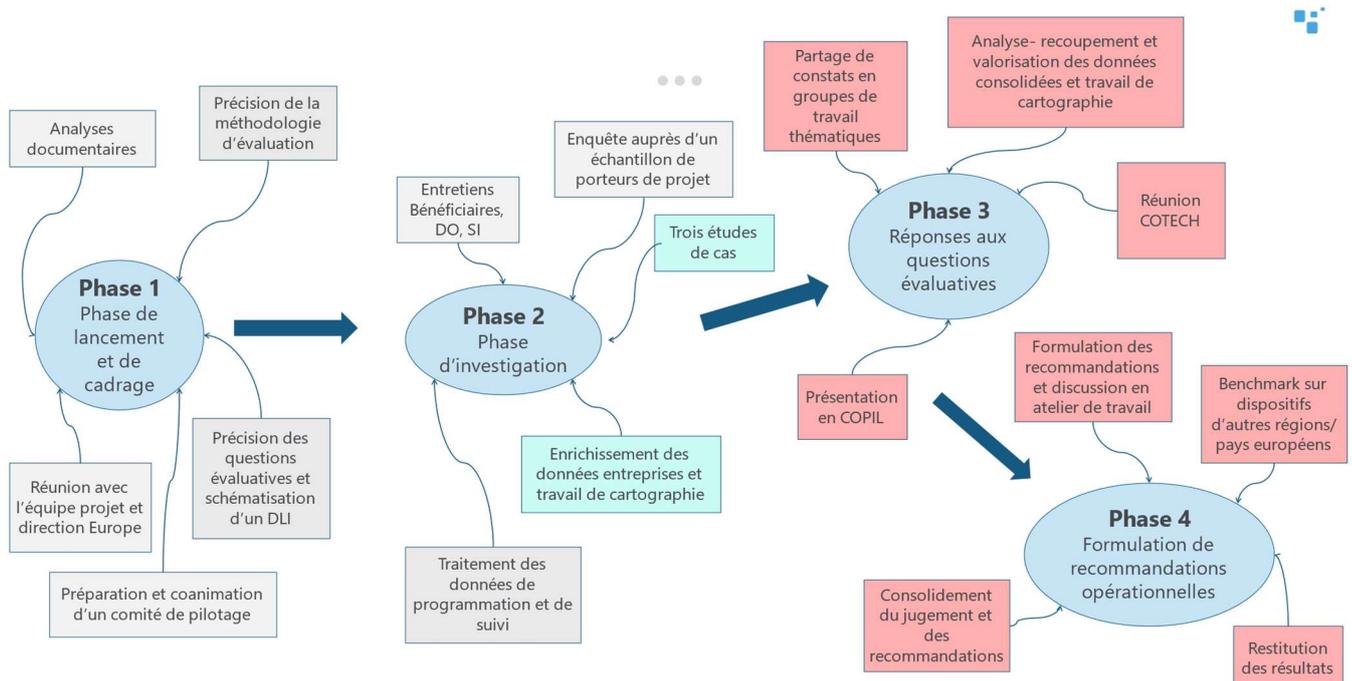
2.1 Rappel du questionnement évaluatif

L'évaluation devait apporter des éléments de réponse aux questions suivantes organisées autour des 3 items ci-dessous :

<p>Pertinence et cohérence</p>	<p>QE 1 : Quelle articulation/complémentarité entre l'intervention des fonds FEDER et les fonds Région ? Les fonds européens ont-ils été destinés à des projets qui n'auraient pas été financés autrement ? Ou des natures de projets spécifiques (projets plus innovants) ? Dans quelle mesure la complémentarité des interventions pourra-t-elle être conservée pour la future programmation (21-27) ?</p> <p>QE 2 : Sur quels types de territoire les opérations ont-elles été déployées : sur des territoires qui étaient en manque d'infrastructures et/ou à faible densité économique ou sur des territoires déjà spécialisés et dynamiques (ex : territoires concentrant des acteurs spécialisés sur les domaines de la S3) ?</p> <p>QE 3 : Les opérations couvrent-elles l'ensemble des domaines de spécialisation ? Certains domaines de spécialisation ont-ils reçu plus de financement que d'autres ? Comment la S3 a-t-elle orienté les fonds FEDER ? Le FEDER a-t-il financé des secteurs hors des domaines de spécialisation ?</p>
<p>Mise en œuvre et effet levier</p>	<p>QE 4 : Comment les modes d'intervention (AAP/ Marché public (instruments financiers) /fil de l'eau (ITI)) et les règles d'attribution (critères de sélection et d'éligibilité) ont impacté la programmation du FEDER ? Quels impacts sur les types de porteurs de projets financés ?</p> <p>QE 5 : Quel est l'effet levier sur les capacités de financement et d'investissement des entreprises (instruments financiers) ? Quel bénéfice financier les entreprises retirent-elles de l'intervention du FEDER ? Quel est l'effet levier sur le chiffre d'affaires des entreprises, sur leur capacité d'innovation et de RD, ainsi que sur la création d'emploi ? Quel est l'effet levier sur la création de nouvelles collaborations entre institutions, territoires et entreprises sur le volet RDI ? L'opération amène-t-elle une dynamique partenariale pérenne dans le temps (focus AAP projets collaboratifs) ? Quel est l'effet levier du FEDER sur les domaines de spécialisation sélectionnés dans la S3 14-20 : degré par domaine, niveau de R&D... ?</p>
<p>Efficacité et impact</p>	<p>QE 6 : Quels sont les types de projets les plus financés dans le cadre du numérique à destination des entreprises ? Sur ces projets, quels sont les effets sur les entreprises ? Quelle est la plus-value des outils numériques et des tiers-lieux sur les bénéficiaires finaux ? Quelle complémentarité peut-on observer entre les axes 6 et 7 : types de porteurs de projet, ouverture d'un panel d'interventions complémentaires ?</p>

2.2 Vision synoptique de l'évaluation

L'évaluation comporte 4 phases de réalisation :



3 Principaux résultats de l'évaluation

3.1 Une bonne dynamique de programmation 2014/2020 en matière de soutien aux entreprises

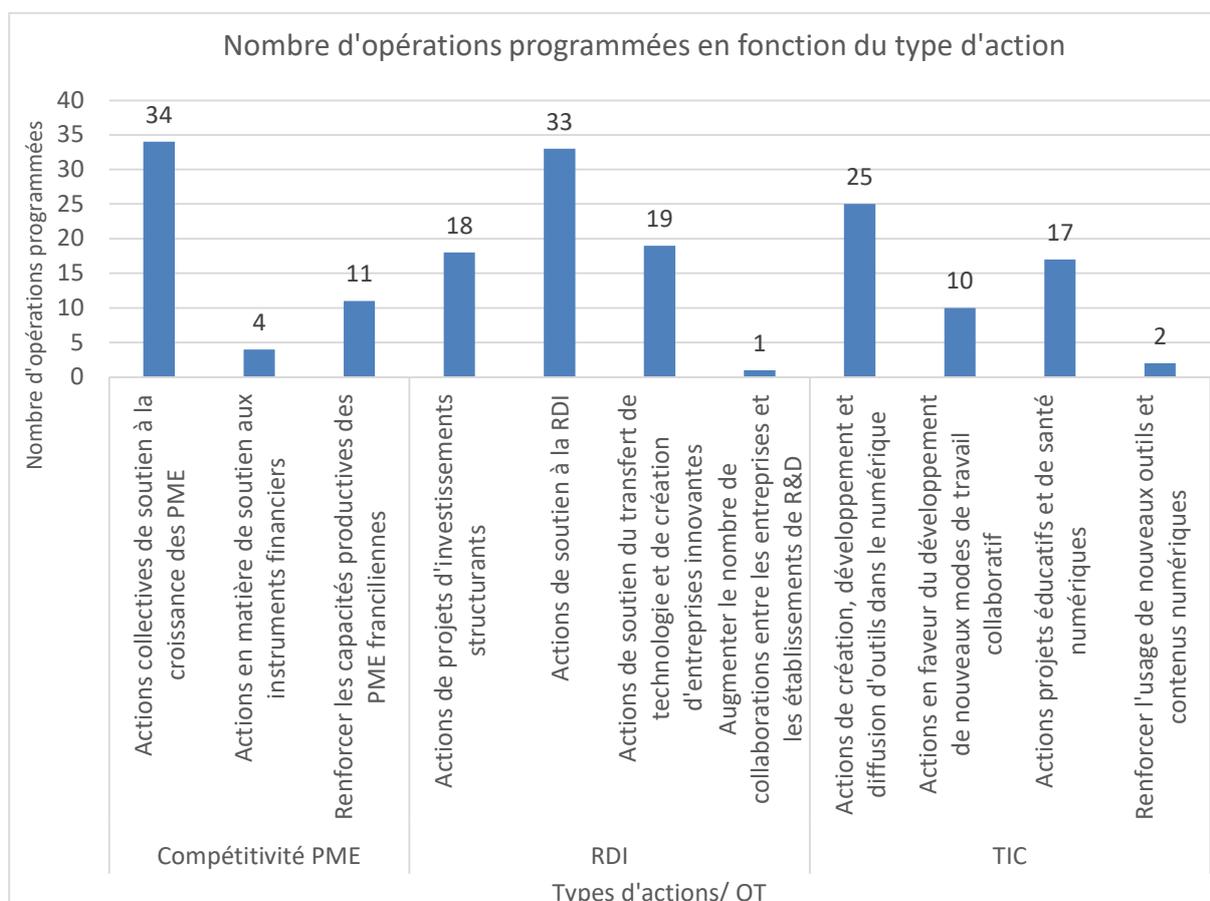
Le tableau ci-dessous fait état des montants UE programmés en juillet 2020 sur les deux axes évalués :

Axe	N° OS	Libellé OT/ type d'action	Montants UE programmés (€)	Maquette UE (€)	Taux de programmation
6	9	RDI	28 673 954	82 847 000	140%
	10	Compétitivité PME	87 896 320		
7	11	TIC	21 041 482	23 288 968	90%

Source : Synergie, 07/2020

On constate une assez forte sur-programmation sur l'axe 6. Sur cet axe spécifiquement, ce sont surtout les co-financements des instruments financiers, qui permettent cette dynamique de programmation. On peut, compte-tenu de ces volumes de programmation à juillet 2020, présager que les objectifs cibles d'engagement financiers à 2023 seront atteints sans difficultés.

Les opérations programmées sont principalement (en nombre) des actions collectives de soutien à la croissance des PME (Compétitivité PME), des actions de soutien à la RDI (RDI) et des actions de création, développement et diffusion d'outils dans le numérique (TIC).



Source : Synergie, 07/2020

En date de juillet 2020, un nombre important d'opérations programmées demeurent cependant non achevées. La crise sanitaire actuelle liée à la COVID-19 peut être en partie responsable de ce résultat étant donné la mise à l'arrêt de nombreuses activités lors du confinement et du ralentissement global de l'économie.

3.2 Une répartition entre les aides directes et indirectes aux entreprises illustrative de la stratégie régionale

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dossiers programmés entre les trois objectifs thématiques, et plus précisément entre les différents types d'action soutenus.

L'analyse de ces données de programmation met en exergue les points suivants :

- **62% des montants UE programmés ont été dirigés vers du soutien aux entreprises** vs soutien à des infrastructures, plateformes, ...
- **Plus de la moitié des fonds UE programmés (52%) ont été engagés via des instruments financiers** (3 instruments financiers soutenus)

Une programmation qui est cohérente avec les objectifs stratégiques visés : le soutien à la RDI (intégrant une forte dimension collaborative notamment avec la recherche publique) et le renforcement des capacités financières des entreprises représentent 72% des montants programmés à juillet 2020.

N° OT	Libellé OT/ type d'action	Nombre de dossiers programmés	Coût total programmé (€)	Montant UE programmé (€)	Moyenne de coût total programmé (€)	Moyenne montant UE programmé (€)
1	RDI	71	78 789 686	28 673 954	1 109 714	403 859
	<i>Actions de projets d'investissements structurants</i>	18	27 552 489	8 630 027	1 530 694	479 446
	<i>Actions de soutien à la RDI</i>	33	35 283 139	14 613 840	1 069 186	442 844
	<i>Actions de soutien du transfert de technologie et de création d'entreprises innovantes</i>	19	14 740 046	4 908 061	775 792	258 319
	<i>Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D</i>	1	1 214 013	522 026	1 214 013	522 026
2	TIC	54	76 715 413	21 041 482	1 420 656	389 657
	<i>Actions de création, développement et diffusion d'outils dans le numérique</i>	25	57 524 864	14 215 998	2 300 995	568 640
	<i>Actions en faveur du développement de nouveaux modes de travail collaboratif</i>	10	6 233 802	2 163 688	623 380	216 369
	<i>Actions projets éducatifs et de santé numériques</i>	17	11 337 327	4 014 028	666 902	236 119
	<i>Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques</i>	2	1 619 419	647 768	809 710	323 884
3	Compétitivité PME	49	218 766 736	87 896 320	4 464 627	1 793 802
	<i>Actions collectives de soutien à la croissance des PME</i>	34	27 924 230	10 780 996	821 301	317 088
	<i>Actions en matière de soutien aux instruments financiers (3 instruments soutenus)</i>	4	177 525 000	71 914 625	44 381 250	17 978 656
	<i>Renforcer les capacités productives des PME franciliennes</i>	11	13 317 506	5 200 698	1 210 682	472 791
	Total	174	374 271 835	137 611 756	2 150 988	790 872

Source : Synergie, 07/2020

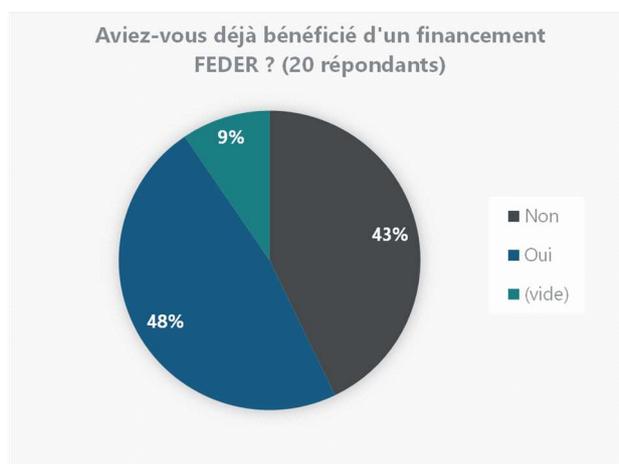
3.3 Une mobilisation du FEDER qui permet de soutenir de nouveaux porteurs de projet

Compte-tenu de la diversité de l'écosystème francilien et des moyens importants (tous financements publics et privés confondus) mobilisables pour le soutien aux entreprises, la stratégie du POR était de pouvoir soutenir des projets spécifiques et de nouveaux porteurs de projets en cohérence avec les objectifs de la Région. A titre d'exemple, l'appel à projet RDI visait à accompagner des « petits » projets collaboratifs voire avec une dimension innovante plus marquée que ceux soutenus via les dispositifs régionaux. Par ailleurs, le soutien aux instruments financiers notamment au travers du Prêt d'Honneur Complémentaire, par le FEDER, visait une population d'entreprises spécifiques à savoir, des entreprises innovantes non industrielles.

Les analyses mettent bien en exergue les projets spécifiques, et innovants, qui ont été soutenus par le FEDER. Les entretiens réalisés dans le cadre de la présente évaluation, ont permis de mettre en évidence que ces projets n'auraient pas existé et/ou émergé sans l'incitation du FEDER.

L'enquête auprès des bénéficiaires directs a montré que 43% des répondants n'ont jamais eu recours au FEDER, démontrant ainsi la stratégie souhaitée par la Région et ouvrant l'accès aux subventions européennes à de nouveaux porteurs.

La logique d'intervention du POR FEDER-FSE semble avoir trouvé la bonne articulation afin de positionner le FEDER en maximisant la complémentarité et la cohérence des interventions UE et régionales au gré des appels à projets.



Source: Enquête auprès des bénéficiaires (principalement AAP RDI axe 6 OS 9), 11/2020

3.4 Une S3, bien que constituant un cadre d'éligibilité, a peu guidé la programmation

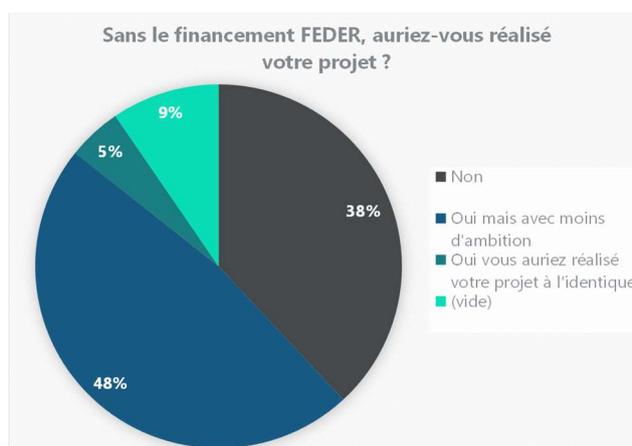
Rappelons que la stratégie de spécialisation intelligente élaborée en 2013 a inscrit 5 domaines d'innovation stratégique pour orienter les co-financements européens en matière d'appui et développement de l'innovation sur la période 2014-2020. Ces 5 DIS sont :

1. Ingénierie des systèmes complexes et logiciels ;
2. Création numérique ;
3. Véhicule décarboné et intelligent ;
4. Eco-construction et quartiers à forte performance environnementale ;
5. Dispositifs médicaux.

Globalement, la stratégie de spécialisation (S3), définie dans le cadre de la programmation 2014-2020 pour orienter les soutiens thématiques du FEDER, ne semble pas avoir constitué un document cadre de référence pour la mise en œuvre du programme régional. Le SRDEII constitue le cadre stratégique de référence pour les soutiens aux entreprises en Région. Le SRDEII couvre des domaines thématiques d'intervention proches de la S3 dans laquelle seule la partie « santé » avec été réduite aux dispositifs médicaux.

3.5 Des financements qui conditionnent la réalisation de certains projets

Concernant l'effet levier du financement FEDER, les entreprises ayant répondu à l'enquête ont mis en évidence que sans le financement FEDER, elles auraient majoritairement réalisé leurs projets mais avec moins d'ambition et certaines ne l'auraient pas réalisé du tout. Seulement 5% des répondants à l'enquête auraient réalisé leur projet à l'identique. Cela montre la capacité du FEDER de faire exister tous ces projets et démontre du bon ciblage opéré.



Source: Enquête auprès des bénéficiaires (principalement AAP RDI axe 6 OS 9), 11/2020

Les différents bénéficiaires interrogés dans le cadre de l'évaluation, ont mis en avant le fait que le soutien du FEDER permettait d'apporter une crédibilité et reconnaissance au projet. A ce titre, il permet également pour les porteurs de projets de sécuriser d'autres co-financements en lien avec la crédibilité du financement européen).

3.6 Une place importante donnée à l'ingénierie financière

Les actions en matière de soutien aux instruments financiers ont mobilisé 71.9 millions d'euros de FEDER (52% des montants EU programmés à juillet 2020) sur 3 instruments. Ceci illustre la forte

Focus sur les 3 instruments financiers co-financés par le FEDER

Fond de prêt rebond : La crise sanitaire actuelle se traduit par de graves problèmes de financement pour de nombreuses TPE et PME franciliennes. Afin de leur permettre d'aborder plus sereinement la reprise de leur activité, la Région Île-de-France, avec Bpifrance (en qualité de co-financeur et gestionnaire du fond) et l'Union européenne, a lancé, en mai 2020, un nouveau dispositif régional baptisé « Prêt Rebond ». Ce prêt à taux zéro, dont le montant va de 10.000 à 300.000 euros, est destiné à renforcer les entreprises dont la trésorerie a été fortement dégradée par les conséquences de l'épidémie de Covid-19.

Fond de prêt d'honneur complémentaire : Les prêts d'honneur complémentaires Ile-de-France Transmission sont accordés à des personnes physiques qui reprennent une entreprise implantée en Ile-de-France et qui bénéficient d'un premier prêt d'honneur préalablement consenti par une plateforme du réseau Initiative ou par le Réseau Entreprendre. Il s'agit d'un prêt personnel, sans intérêt ni garanties personnelles, de 3 000 € à 25 000 €, remboursable jusqu'à 5 ans, avec 3 mois maximum de différé de remboursement et en complément d'un prêt d'honneur accordé par une plateforme du réseau Initiative ou par Réseau Entreprendre. Il est obligatoirement couplé à un prêt bancaire et en complément de l'apport personnel du repreneur.

Paris Region Venture Fund : Le Paris Region Venture Fund (précédemment FRCI) est une société qui a été créée à l'initiative du Conseil Régional d'Ile de France en vue de mettre en place un dispositif de Co-investissement en fonds propres ou quasi fonds-propres, sous forme de prise de participations au capital de petites et moyennes entreprises ayant leur siège social ou un établissement situé dans la Région Île-de-France. Il est géré par Karista.

volonté de la Région de soutenir le renforcement des capacités financières des entreprises franciliennes.

La programmation des fonds européens au travers d'instruments financier permet de toucher un grand nombre d'entreprises. En effet, le FEDER intervient en contrepartie d'autres fonds publics voire privés. L'effet démultiplicateur, par rapport à une intervention en subvention simple, est relativement important. Le tableau ci-dessous montre les volumes d'entreprises qui ont pu être accompagnées via les instruments financiers co-financés par le FEDER. Ce sont plus de 3000 entreprises qui sont concernées.

Dans le cadre spécifiquement du soutien en ingénierie financière, le co-financement FEDER a eu plusieurs effets. Il a répondu à une diversité de besoins de financement des entreprises, notamment dans des situations d'urgence. C'est notamment le cas pour de fond de prêt rebond. Il a permis également de partager le risque financier pour la Région. Il a permis d'élargir le nombre et la nature des entreprises financées. Le tableau ci-dessous donne quelques éléments sur les volumétries d'entreprises accompagnées (données déclaratives collectées dans le cadre des entretiens réalisées pour les besoins de la présente évaluation en octobre/novembre 2020)

Instruments financiers alimentés par le FEDER	Le fonds de prêt rebond	Le fonds de prêt d'honneur complémentaire	Paris Region Venture Fund
Présentation	Réponse aux impacts de la crise sanitaire de la Covid-19	Nouveauté de la programmation 14/20 (en complément du FPH géré par la DEE)	Déjà existant en 2007/2013 Total de 50M€ pour 14/20: FEDER + Région
Gestion	BPIFrance	Région	Karista
Nombre d'entreprises bénéficiaires	2 995	131 (plutôt post-amorçage)	12 (plutôt amorçage)
Secteurs d'activité des bénéficiaires	Tous secteurs (restaurateurs et commerces de proximité ressortent)	Tous secteurs (restaurateurs et commerces de proximité ressortent)	Santé et numérique
Ticket	Entre 10 et 50k€	Prêt de 10k€ puis 30k€	Ticket entre 200k et 20M€
Ticket moyen	40k €	-	500 k€
Complément	Décaissé sur 6 mois, actuellement 92% de décaissement	Il n'y a pas encore eu de sortie d'entreprise	Fonds encore investis dans les entreprises

Source: entretiens auprès des bénéficiaires hors entreprises et des services de la Région, oct./ nov. 2020

A ce stade des travaux, les instruments financiers semblent dynamiques et le volume d'entreprises bénéficiaires satisfaisant. A ce jour, les effets et impacts de ces derniers sont difficiles à appréhender dans la mesure où il n'y a pas eu de clôture. Très peu de défaut de remboursement ont été observés sur le prêt d'honneur complémentaire ce qui augure d'une certaine pérennité des entreprises soutenue, sans que l'on puisse directement raccrocher cette pérennité à l'intervention du fond et donc du co-financement FEDER.

Le FEDER a notamment via le PHC permis de soutenir des entreprises, dont le profil financier peut être jugé comme risqué, et des secteurs d'activité orientés sur les marchés d'avenir, donnant ainsi une réelle plus-value à l'intervention du FEDER.

La combinaison d'outils financiers avec d'autres natures d'accompagnement des entreprises, type accélérateur¹, semble être un facteur d'impact important sur la pérennité et le développement des entreprises accompagnées.

Focus sur le Prêt d'Honneur Complémentaire

Un effet déclencheur modéré sur la réalisation du projet mais un amplificateur sur les ambitions du projet

L'effet de levier du dispositif sur la décision de lancer le projet qui semble plutôt modéré puisque 61% des bénéficiaires interrogés considèrent que l'existence du dispositif n'a pas influencé leur décision sur la réalisation du projet. En revanche on peut parler d'un effet sur l'ambition du projet. En effet, pour 72% des bénéficiaires interrogés sans l'aide les ambitions du projet auraient été revues à la baisse.

Un effet accélérateur manifeste mais un effet levier financier nuancé

Le dispositif d'aide a permis d'accélérer la mise en œuvre du projet pour 91% des bénéficiaires interrogés. Si le dispositif d'aide permet de diminuer les risques financiers liés au projet pour 79% des bénéficiaires, il ne semble pas permettre d'augmenter significativement le montant total de l'investissement lié au projet (55% déclarent un effet positif sur ce point).

Même si l'effet levier semble mesuré sur le montant total du financement obtenu, l'octroi du financement via le PHC a facilité la mobilisation de financements privés pour plus de 70% des bénéficiaires interrogés.

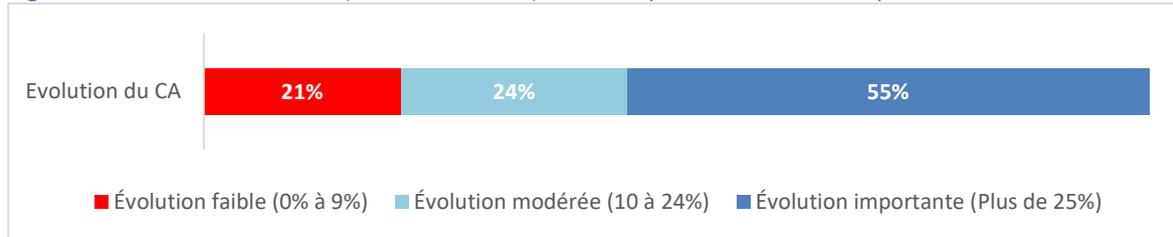
De manière globale, les bénéficiaires du PHC déclare que l'obtention de celui-ci a eu un impact important à très important pour le projet (70% des répondants à l'enquête). A noter que toutes les entreprises bénéficiaires sont toujours actives en 2021. De manière générale, les bénéficiaires considèrent que l'aide a eu un impact très positif sur leur trajectoire (note moyenne 8,1/10).

Des signaux positifs sur la trajectoire de croissance des entreprises bénéficiaires

Depuis l'octroi de l'aide, les entreprises bénéficiaires déclarent à 79% que le niveau d'activité (Chiffre d'affaires de l'entreprise) a évolué. Pour 24% d'entre elle cette évolution est modérée (c'est-à-dire supérieur à 10%) et 55% d'entre elles, elles déclarent une évolution importante (plus de 25%). A noter que pour près de 50% des répondants l'évolution de leur CA est associé à l'obtention du prêt.

¹ Un accélérateur d'entreprise est un programme qui offre aux entreprises en démarrage l'accès à du mentorat, à des investisseurs et à d'autres formes de soutien pour les aider à devenir stables et autonomes.

Figure 1 Evolution de l'activité (Chiffre d'affaires) des entreprises bénéficiaires après octroi de l'aide



De très bons résultats sur la création d'emploi

En termes de création d'emploi, les effets sont plutôt très bons avec près de 93% des bénéficiaires enquêtés qui ont déclaré avoir créé de l'emploi. Sur l'ensemble des structures interrogées et ayant déclaré avoir créé des emplois (61 entreprises) se sont près de 350 créations d'emploi qui ont été comptabilisées.

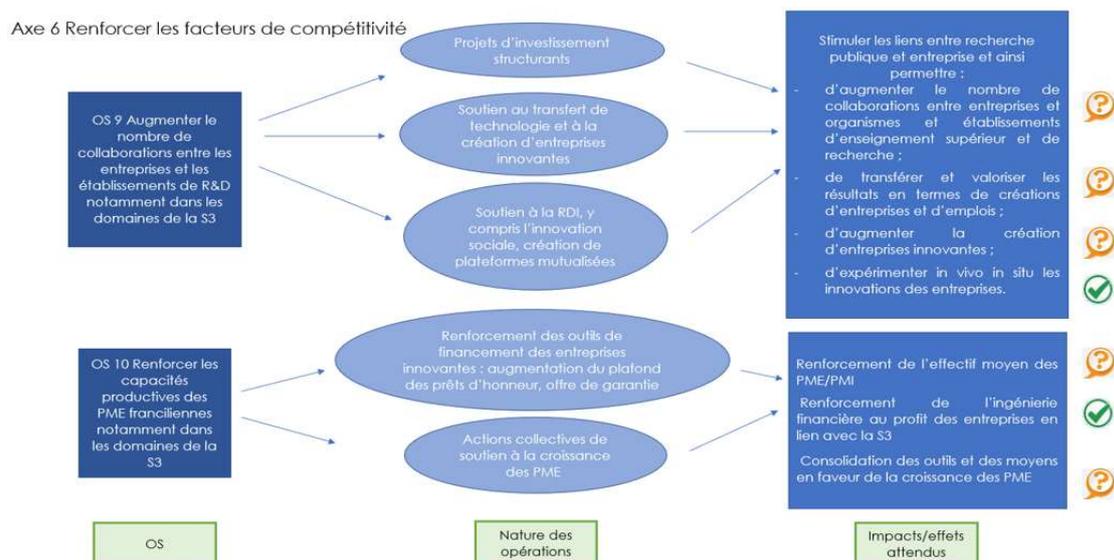
3.7 Des impacts sur les entreprises difficiles à quantifier, mais des signaux positifs sur le développement des capacités d'innovation et la croissance des entreprises

Point d'alerte : dans le cadre de la présente évaluation, les effets et résultats sur les entreprises sont difficiles à quantifier. En effet, les investigations ont mis en lumière le fait que le suivi dans le temps des entreprises bénéficiaires des différents dispositifs et/ou actions était dans la plupart des cas très partiels voire inexistant. C'est notamment le cas pour les instruments financiers, qui représente une part importante des financements FEDER engagés, et pour lesquels, il n'existe pas de dispositif de suivi dans le temps des entreprises financées : survie, croissance, effectif, ...

Dans le cadre de l'enquête à destination des entreprises bénéficiaires d'un financement FEDER, (au titre de l'appel à projet RDI notamment) plusieurs effets leviers ont pu être mis en évidence par les répondants. Cependant, le nombre faible de répondants à l'enquête ne permet pas de généraliser ces résultats. Par ailleurs, dans le cadre des différents entretiens réalisés, les personnes interrogées ont exprimé leurs avis et ressentis. Mais cela reste déclaratif.

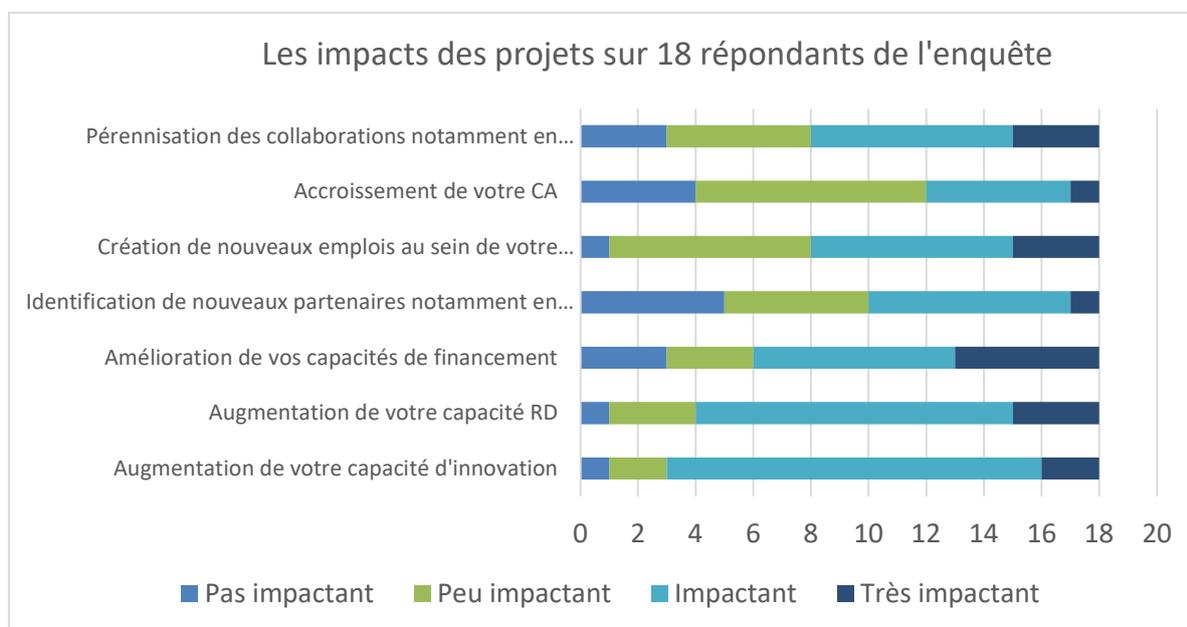
Des impacts relevés qui ne semblent pas toujours alignés avec les effets initiaux visés

Les effets attendus qui ont été déterminés dans le POR n'ont pas été tous identifiés au travers des différentes investigations réalisées. Dans le cadre de l'OS 9, autant l'expérimentation in vivo in situ des innovations des entreprises semble avoir bien été accompagnée, autant l'augmentation du nombre de collaborations entre entreprises et organismes d'enseignement supérieur et de recherche, le transfert et la valorisation des résultats en termes de créations d'entreprises semble effectivement moins considérés.



Des impacts identifiés sur les capacités d'innovation :

Pour les répondants à l'enquête, les projets ont impacté principalement leurs capacités d'innovation et de recherche et développement, ainsi que leurs capacités de financement de l'innovation. Les projets ont également pu impacter positivement la pérennité des collaborations en matière d'innovation, ce qui répond directement aux finalités de l'appel à projet² et à une partie des résultats attendus prévus dans le programme opérationnel régional. L'effet levier sur l'accroissement du chiffre d'affaire semble cependant moins marqué.



Source : Enquête auprès des bénéficiaires (principalement AAP RDI axe 6 OS 9), 11/2020

Des impacts identifiés sur la compétitivité des entreprises et l'emploi :

Des entretiens réalisés avec différents types de bénéficiaires qui agissent au profit des entreprises du territoire ont mis en évidence des effets plus ou moins marqués sur la croissance des entreprises et la création d'emplois. C'est notamment le cas d'un projet de l'axe 6 OS 9 sur le soutien à une plateforme d'innovation qui a permis d'accompagner 48 startups sur leurs projets d'innovation pendant 3 années. Dans le cadre d'un suivi de ces entreprises, ils ont pu observer une augmentation significative du chiffre d'affaire et du nombre d'emplois créés au sein de ces entreprises accompagnées, ainsi que des levées de fonds auprès d'investisseurs privés et publics. Le projet a également favorisé le nombre de collaborations entre les incubés et les partenaires de la plateforme, contribuant ainsi aux objectifs du POR.

Des impacts qui semblent plus importants pour des projets combinant les formes et modalités d'accompagnement des entreprises :

Les entretiens ont mis en exergue le fait que les projets « multi-facettes » (regroupant en un seul endroit des capacités d'accueil et d'accompagnement de startups, des investisseurs, des capacités de tests de produits, des espaces de prototypage, ...) semblent impacter positivement l'accélération de la mise sur le marché d'une innovation et améliorer la qualité des projets innovants. Lorsque les structures accueillantes disposent également d'un volet d'ingénierie financière, la startup peut avoir à disposition tous les éléments nécessaires à son développement. C'est l'exemple de Wilco, comme vu précédemment (voir page 25). Le projet du CSTB lab confirme également cette position : la levée de fonds faisant partie intégrante du développement d'une startup, ils ont mis en place un partenariat

² AAP 2015 et 2017 : Projets de RDI collaborative dans les domaines de la SRI-SI

avec une autre structure afin que les startups qu'ils accompagnent puissent être aussi assurées sur ce volet de financement.

Les projets « multi-facettes » contribuent également à la transmission de l'innovation au sein du tissu économique local des PME. Une fois que les startups ont fini leur période d'accompagnement, les relations perdurent avec l'incubateur, ce qui crée un écosystème dans lequel les innovations se développent. De plus, le soutien à des projets orientés sur les technologies du numérique au sein de ces structures d'accompagnement permet d'alimenter le développement de l'innovation dans différents secteurs d'activités.

4 Bilan Evaluatif

- Une programmation du FEDER qui s'inscrit dans les cadres stratégiques régionaux en matière de compétitivité et d'innovation (SRDEII et SRESRI) tout en proposant une vraie complémentarité avec les financements régionaux de droit commun
- Une programmation qui a permis de soutenir une diversité de projets (Cf. les divers AAP lancés)
- Des financements FEDER qui ont été mobilisés pour financer des natures de projets, des dépenses différentes que les fonds régionaux. Ce qui renforce la complémentarité et a permis de soutenir des projets et porteurs qui n'avaient jamais bénéficié de fonds FEDER
- Une programmation du FEDER qui n'a pas été dirigée pour répondre à des enjeux d'équilibre territorial en matière de développement des entreprises et d'innovation. Sur le volet RDI, les projets soutenus sont avant tout issus d'écosystèmes d'innovation existants et actifs sur le territoire (Exemple du Plateau de Saclay)
- Une Stratégie S3 qui ne semble pas avoir été un cadre privilégié de sélection des projets et/ou des entreprises (notamment dans le cadre des instruments financiers). Des DIS qui sont inégalement représentés dans la programmation, ce qui interroge sur le contour de la S3 et/ou les modalités de mise en œuvre du PO (exemple des AMI, AAP thématiques)
- Un financement FEDER qui ne conditionne pas la réalisation des projets mais qui les sécurise (accès aux co-financements) et leur donne souvent une envergure plus importante
- Une intervention du FEDER en ingénierie financière qui permet de démultiplier le nombre d'entreprises soutenues (Plus de 3000 entreprises soutenues à juillet 2020 sur 3 instruments) et d'apporter des solutions de financement pour des cibles d'entreprises spécifiques (Exemple des entreprises innovantes non industrielles).
- Par rapport aux objectifs initiaux, le PO a bien permis de soutenir l'innovation dans les entreprises franciliennes, que ce soit de manière direct (financement de projets de RDI) ou indirect (via des projets et programmes d'appui à l'innovation) mais les impacts semblent plus mesurés sur l'augmentation des partenariats entreprises/établissements de recherche publique et sur la valorisation
- Un soutien aux actions « Actions en faveur du développement de nouveaux modes de travail collaboratif » qui concoure au développement d'espace de travail collaboratifs mais un nombre de projets relativement limités, et qui intègrent assez peu de services d'accompagnement des entreprises
- Un soutien aux actions « Actions de création, développement et diffusion d'outils dans le numérique » qui ne sont pas pour la plupart orientés vers du soutien et/ou de l'accompagnement des entreprises
- Des projets entre « innovation/compétitivité » et « numérique » qu'il conviendrait de plus mettre en lien pour permettre de proposer des offres globales aux entreprises. Un cloisonnement relatif entre les différentes formes de soutien aux entreprises

- Un PO qui a permis de renforcer très fortement l'ingénierie financière au profit des entreprises franciliennes, et notamment pour répondre aux impacts de la crise sanitaire du Covid-19 (prêt rebond) mais des effets sur la pérennité des activités, la croissance, l'emploi, ... qui sont difficiles à mesurer (problème du suivi des entreprises)
- Un financement du FEDER qui semble néanmoins agir positivement sur :
 - L'augmentation des capacités d'innovation des entreprises
 - L'amélioration des capacités de financement de l'innovation des entreprises
 - La pérennisation, pour celles pré-existantes, des collaborations en matière d'innovation avec des établissements de recherche
 - L'accélération de la croissance des entreprises qui intègre des parcours d'accompagnement (accélérateur, plateforme d'innovation, ...)
- Le développement d'offres combinées d'accompagnement des entreprises pour lesquelles les impacts sur les entreprises semblent plus importants
- Un vrai enjeu d'amélioration des conditions de mise en œuvre, de gestion pour maintenir une attractivité des fonds EU et de suivi pour disposer d'éléments nécessaires au pilotage des interventions et à l'analyses des effets

5 Préconisations

Suite à la réalisation de l'ensemble des investigations, nous proposons un ensemble de recommandations en vue de la prochaine période programmation 2021-2027.

Ces recommandations se matérialisent sur deux dimensions :

- Stratégie d'intervention
- Stratégie de mise en œuvre

5.1 Recommandations pour sur la stratégie d'intervention du futur PO FEDER-FSE+ 2021-2027 en Ile de France en matière de soutien aux entreprises

- **Maintenir une intervention du FEDER sur les IF notamment sur le Prêt d'Honneur Complémentaire** tel que mis en œuvre actuellement.
- **Privilégier le soutien du FEDER sur des projets d'accompagnement global** des entreprises mixant une diversité et transversalité d'appuis sur les dimensions : innovation / accélération / identification et accompagnement à la mise en œuvre de collaborations de RDI / recherche de financement / accueil (type tiers-lieux)
- Soutenir des programmes **d'actions collectives qui sont « nouvelles » (éviter de financer des opérations récurrentes) et proposer de nouvelles pratiques et/ou réponses d'accompagnement** des entreprises (par exemple l'accompagnement de tiers lieux avec de l'appui de designer)
- Développer le soutien à des plateformes d'innovation (innovation lab) permettant **de faire émerger et d'accompagner** des projets collaboratifs entre entreprises et établissement de recherche (Exemple du projet porté par le CEA sur la période 2014-2020, par le CSTB avec le CSTB Lab, ...)
- Maintenir le soutien du FEDER sur des **projets de RDI portés par les entreprises.**
- Définir **des natures de projets éligibles en lien avec les objectifs/effets visés.** Les AAP doivent permettre d'exprimer les critères de sélection et d'éligibilité des projets pour répondre aux objectifs visés par le programme en matière de soutien aux entreprises. Par exemple : projets créateurs d'emploi, projet proposant des innovations de rupture, projets d'innovation inscrits dans un DAS de la S3 en particulier, projets d'innovation répondant à un enjeu marché particulier, ...
- **Positionner le FEDER sur des natures de projets et de dépenses qui soit spécifiques** par rapport aux autres sources financements existantes (notamment les financements de la Région) pour garantir la pertinence et l'attractivité du financement FEDER
- Positionner des interventions du FEDER **pour aider les PME et le passage vers ETI et pas uniquement sur start-up**

5.2 Recommandations pour sur la stratégie de mise en oeuvre du futur PO FEDER-FSE+ 2021-2027 en Ile de France en matière de soutien aux entreprises

- Travailler des **logiques d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour faire émerger des projets en lien avec les objectifs/effets visés** et non par dispositifs. L'appel à manifestation d'intérêt est un mode de présélection des porteurs de projets qui seront invités à soumissionner par la suite à un appel à projet. Il peut permettre de faire émerger des projets auxquels la Région n'aurait pas penser. Cela peut permettre de rédiger en lien le contenu des AAP et d'adapter les principes d'intervention du FEDER. L'objectif est d'identifier des potentialités de projets pour adapter les modalités de soutien en fonction. Cette procédure doit être limitée, et réservé à des natures d'opérations particulières, car le travail d'analyse par l'AG peut être lourd et cela peut allonger les délais de financement des projets.
- Faire de **la S3 un véritable cadre d'animation et de pilotage** de la mise en œuvre des axes innovation : orientation des AAP, sélection des projets, ...
- Mettre en place **une sélection de projets sur des critères d'impacts visés/recherchés** (Par exemple : dimension collaborative des projets, création d'emploi, dépôt de brevet, ...)
- Mettre en place des **outils de suivi des entreprises bénéficiaires pour analyser leurs trajectoires**. Nous citons ici l'exemple de la Région Occitanie qui interroge l'ensemble des bénéficiaires au moment des demandes de solde pour collecter quelques informations relatives aux effets du projet : évolution du CA, évolution des effectifs, évolution des marchés, ... Ce type d'enquête peut être renouvelé à intervalle régulier pour permettre de mesurer l'évolution des entreprises. Il s'agit de passer à une évaluation en continu. La collecte de ces données peut aussi permettre de réviser la stratégie et logique d'intervention du PO en fonction des résultats observés des interventions

Votre contact :

Sébastien GUILBERT

Directeur Exécutif
guilbert@edater.com

06 07 56 58 18

SIEGE

Tour Polygone
265, Avenue des Etats du Languedoc
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 02 29 02

www.edater.fr | contact@edater.com